

LE CERTIFICAT D'ORIGINE NON-PREFERENTIELLE

Carte d'identité de produits exportés, le certificat d'origine (CO), comme son nom l'indique, atteste de l'origine non-préférentielle de ceux-ci.

Souvent, il s'agit du pays dans lequel a été fabriqué le produit en question, ou, assemblé, si la plus-value est importante.

Des règles d'origine pour chaque produit peuvent nous orienter en cas de doute.

Elles sont disponibles via le site suivant.
http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/customs_duties/rules_origin/non-preferential/article_1622_fr.htm

Nous restons également à votre disposition pour toute information concernant l'origine non-préférentielle.

Les CO. sont demandés:

- dans le cadre de crédits documentaires dont bénéficient les clients étrangers non membres de l'Union Européenne
- quand le pays de destination le réclame lors de l'importation
- quand le pays de destination le réclame pour l'application d'un régime spécifique (quotas, droits anti-dumping, contingents divers)

Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont les organismes qui délivrent ces certificats aux entreprises sous le contrôle régulier et en contact étroit avec le SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie. Elles ont également pour mission d'aider l'entreprise à déterminer l'origine des marchandises selon les règles communautaires.

Les CO attestent principalement de l'origine communautaire d'un produit, mais de plus en plus la mondialisation nous amène à attester d'autres origines.

La CCIH peut ainsi délivrer ces certificats pour des marchandises de toutes origines, à condition que des **preuves valables** lui soient présentées.

Il est possible que le client ou la banque réclame aussi le visa de la facture de vente accompagnant le certificat d'origine (ou d'autres documents, tels que liste de colisage, attestations diverses...).

2. COMMENT REMPLIR CORRECTEMENT LE CERTIFICAT D'ORIGINE ?

2.1. PRESENTATION DU DOSSIER

Le dossier à soumettre au Visa de la Chambre de Commerce comporte deux documents:

1. l'original. : pré-imprimé au recto sur papier couleur légèrement jaunâtre. C'est ce feuillet qui sera, après validation par la CCIH, envoyé à l'acheteur.
2. la demande : à partir de cette année 2011, lorsque nos stocks de formulaires vierges seront épuisés, elle sera réalisée sur papier blanc

classique sur base d'un modèle PDF ou WORD existant (http://www.ccih.be/demande_co.pdf) avec les mentions semblables au CO original au recto, et au verso le tarif douanier, pays de destination, montant (équivalent à votre facture), déclaration complète de « propre fabrication », ou les pièces justificatives de l'origine (facture fournisseur, CO étranger, autre, voir case 12 de la demande)

Au gré du demandeur, une ou plusieurs copies d'originaux, feuillets de couleur jaune vif seront présentées pour visa à la CCIH.

Le certificat, les copies, ainsi que les demandes seront numérotés de la même façon.

ATTENTION

Le certificat doit être **rempli obligatoirement via imprimante**. Vous pouvez utiliser le système Digichambers (www.digichambers.be) ou les modèles disponibles sur notre site (http://www.ccih.be/demande_co.pdf)

L'original et le duplicata jaune sont toujours identiques en tous points.

- *Les cases 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 comportent toujours les mêmes indications sur l'original, sur le duplicata jaune et sur la demande.*
- *La case 8 de l'original et du duplicata éventuel est réservée à la CCIH, celle de la demande est à signer par quelqu'un de l'entreprise, habilitée à le faire, par le responsable de celle-ci.*

2.2. COMMENT COMPLETER LE DOCUMENT CASE PAR CASE

2.2.1. Au recto des feuilles : Ocre, jaune(s) et demande

CASE 1 : EXPEDITEUR

Personne physique ou firme qui demande le certificat : ce sera généralement l'exportateur lui-même ; ce peut être aussi un transporteur, un agent en douane ou un transitaire agissant pour compte d'une société. Le nom et l'adresse complète doivent être indiqués. Le nom des firmes doit être désigné en entier, les abréviations n'étant pas autorisées.

CASE 2 : DESTINATAIRE

Nom, adresse complète et pays, ou mention « à ordre » ou « To order » + pays (quand le destinataire n'est pas connu)

CASE 3 : PAYS D'ORIGINE

Indiquer le pays d'origine, c'est-à-dire le pays où est fabriqué le matériel que vous exportez (Exemple : Etats Unis d'Amérique). Plusieurs origines peuvent être indiquées (voir case 6 : désignation du matériel).

Toutefois, pour l'indication du pays d'origine, il n'existe que trois possibilités :

- C.E. ou E.C. (Communauté Européenne)
- C.E. + (entre parenthèses état membre)
- Pays tiers

Ce problème est réglé dans le système Digichambers, car les pays sont listés.

CASE 4 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette mention est facultative ! Si vous devez l'indiquer : par navire (le nom du navire est accepté mais pas sa nationalité), air, route, container n°... date de l'envoi, du chargement ou du transbordement. Par contre si l'envoi des marchandises a eu lieu avant la date de délivrance du CO (a posteriori), le moyen de transport et la date d'envoi doivent être mentionnés.

CASE 5 : REMARQUES

Cette case est destinée à apporter des mentions qui n'ont pas leur place ailleurs et qui sont utiles à l'identification de l'expédition: Numéro du bon de commande, le référence du crédit documentaire, la licence à l'exportation, la facture de vente, ...

CASE 6 : N° ORDRE, MARQUES, NUMEROS, NOMBRE ET NATURE DES COLIS, DESIGNATION DU MATERIEL

Terme générique, compréhensible pour un non-spécialiste.

Si vous mentionnez le n° de facture ou de packing list en case 5, et que le document est détaillé, vous êtes dispensé de remettre le détail. Attention toutefois s'il y a plusieurs origines, la facture doit également les mentionner sinon, il faut effectivement remettre le détail de chaque produit+ les origines de ceux-ci.

N° d'ordre: Lorsqu'un certificat couvre plus d'un envoi, et si la facture ne détaille pas celui-ci, il faut donner un numéro d'ordre à chacun. **Attention, il ne s'agit pas du numéro de commande!** (qui lui peut se mettre en case 5)

Ex: **1.** Verre plat
 2. Verre coloré
 3. Verre martelé

Marques, numéros, nombre et genre de colis: l'indication des marques, numéros, du nombre et de la nature de l'emballage doit s'effectuer avec précision. Ces données doivent correspondre à celles des autres documents d'exportation.

Attention, dans ce cas-ci, **marque veut dire marque commerciale ou de fabrique ayant fait l'objet d'un dépôt légal.** Il ne faut pas confondre avec le marquage sur les emballages!

Attention, les **conteneurs** ne sont pas mentionnés comme "emballage", mais comme "**moyen de transport**" (case 4).

Désignation du matériel: Les marchandises doivent être identifiées par leur **dénomination commerciale habituelle** (qui doit être **précise**). Des désignations comme papier, fournitures scolaires, denrées alimentaires, ... sont trop générales.

Les définitions ne pouvant être comprises par les seuls initiés ne sont pas admises (combinaisons de chiffres et de lettres par exemple).

Lorsque la liste est trop longue, il faut faire un renvoi en annexe. Ce document doit être estampillé et visé par la CCIH.

Les mentions telles que *first quality, 100% pure, export quality, ...* demandées dans le cadre de lettres de crédit, ne peuvent figurer sur les certificats d'origine mais bien sur papier à en-tête de la firme.

Si le lot a plusieurs origines, il faut mentionner les différents pays d'origine, le numéro d'ordre et la définition.

- Ex : 1) machine de génie civil sbd458 : Etats-Unis d'Amérique
2) pièces de rechange pour machines de génie civil : Japon
3) Matériel de réparation de machines : Belgique

Attention: Toutes déclarations relatives au boycott (demandées par les pays arabes) ou les « mentions d'origine ...100 % » ne peuvent absolument pas figurer sur les certificats, elles doivent seulement figurer sur les documents de la société.

CASE 7 : QUANTITE

Poids net et brut, ou autres unités de mesure.

Tracer une ligne horizontale en-dessous de la dernière
inscription et
hachurer la partie inférieure.

**CASE 8 : DE L'ORIGINAL COULEUR OCRE ET DES EVENTUELLES
COPIES JAUNES**

**NE RIEN INSCRIRE : Espace réservé à la Chambre de
Commerce**

CASE 8 : de la demande - SOUSSIGNE

Dans cette case, il y a lieu d'indiquer la **date**, le **lieu**, de **signer la demande** de Certificat et d'indiquer le **nom du signataire en caractère d'imprimerie**.

Les agences en douane et transporteurs peuvent signer cette case à condition qu'ils soient en possession de preuves d'origine OFFICIELLES justifiant l'origine des marchandises (certificat d'origine visé par une autorité compétente ou facture du fabricant revêtue d'une déclaration de propre fabrication signée par le fabricant). Si cette condition n'est pas satisfaite : VOIR CASE 9.

CASE 9 : DEMANDEUR

Cette case reste **vide si la case 8 a été remplie par l'expéditeur** disposant de preuves officielles d'origine.

Cette case comporte une simple signature + NOM EN CARACTERES D'IMPRIMERIE du transporteur / ou de l'agent en douane (lorsque celui-ci remplit les documents de son client) qui ne disposent pas de preuves officielles établissant l'origine des marchandises. Dans ce cas, le transporteur ou l'agent en douane doit faire compléter la case 8 par son client (qu'il soit fabricant ou négociant). Donc si le demandeur a les preuves d'origine, il complète uniquement la case 9.

2.2.2. Au verso de la demande

CASE 10

- Tarif douanier : Mention des 8 premiers chiffres du code marchandises (Système Harmonisé).
Si vous ne connaissez pas le code tarifaire, consultez le site suivant:
http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/taric/taric_consultation.jsp?Lang=fr&Taric=0200000000&Expand=true&SimDate=20091022#0200000000
- Pays de destination : la destination finale du matériel qui doit correspondre à celle indiquée en case 2 (destinataire).
- Valeur : celle de votre facture de vente (dont une copie doit accompagner la demande).

CASE 11 : A REMPLIR PAR LE FABRICANT EXPORTATEUR

Si vous êtes producteur de la marchandise exportée, la déclaration de propre fabrication du formulaire rose doit être complétée aux endroits prévus. Apposer le cachet de votre société) + date et signature de la personne habilitée à signer.
Documents présentés : indiquer le numéro et la date de votre facture de vente (une copie est TOUJOURS à joindre au dossier de demande)

Si vous exportez vers un pays soumis à embargo (lien http://economie.fgov.be/fr/entreprises/politique_commerciale/licenses/embargos/index.jsp), vous devez nous présenter et nous remettre une copie de votre licence d'exportation vers ce pays.

CASE 12 : A REMPLIR PAR LE NEGOCIANT OU L'EXPEDITEUR

Lorsque les marchandises ne sont pas fabriquées par le demandeur, il faut impérativement compléter cette case et apporter les preuves de l'origine de la marchandise.

Pièces justificatives acceptées sont :

- Soit une facture d'achat sur laquelle est indiquée l'origine de la marchandise dans la même typographie que la facture elle-même, si la mention de l'origine est rajoutée manuellement ou a posteriori, elle doit être contresignée et cachetée.
- Soit un Certificat d'Origine étranger
La marchandise décrite sur ce CO doit correspondre à la marchandise décrite en case 6 sur le CO communautaire.
- Soit une attestation du fabricant étranger sur papier à en-tête (Ex : Je soussigné.....déclare que la marchandise livrée à..... Belgique a été fabriquée en notre usine de (adresse complète) et est d'origine non-préférentielle.....)
- Pour les importateurs, agents exclusifs d'un fabricant étranger. Dans la case 11 de la demande, il faut indiquer: « *Nous certifions que le matériel suivant..... a été fabriqué sous son contrôle et pour son compte à l'adresse suivante* (nom et adresse complète de la société qui a fabriqué le matériel) et que leur origine mentionnée en case 3 a été établie sur base des règles d'origine non préférentielle en vigueur ».

3. NOS BUREAUX

Nos bureaux sont ouverts le matin de 8h à 12h uniquement.

CHARLEROI	CENTRE	MONS
Ave Général Michel 1c 6000 CHARLEROI	Place de La Hestre 19 7170 LA HESTRE	Bd André Delvaux 3 7000 MONS
Tél: 071-32.11.60	Tél: 064-22.23.49	Tél: 065-22.65.08
Fax: 071-33.42.18	Fax: 064-28.23.82	Tél: 065-35.13.11

Si vous avez des questions ou des hésitations concernant les Certificats d'Origine, n'hésitez pas à nous contacter le matin de préférence.